

Onna pougna d'affère de sti an passa

Autor(en): **Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1911)**

Heft 52

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-208298>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ONNA POUGNA D'AFFÈRE

DE STI AN PASSA

Celli podro mille nâo ceint onze. Ein vaiteé ion que s'è laissi mettre la butse. On lo dit bin malâdo et su su que, quand vo lliéri clli l'histoire, l'arâ veri l'arme à gautse. Clliau z'annâie! Sant quemet lè cigare dâi toraillâre : quand ion l'è quasu fini de fougâ, dèvant que sâi tot dètient on rallume vito ou autre avoué... et dinse sein botsi jamé. Ein ant dza usa per lè dâmon de clliau z'annâie. Dusse ein avâi on rido mouf, onna rido pêtâie.

A-tè étâ bouna cllia z'iquie que sè botse à la miné? Onn' annâie l'è quemet onna fenna : n'è jamé tota bouna âo tota crouïe, l'è on mécllion dâi dou. Et pu, cein que l'è crouïe por ion, l'è bon por on outro et prau su que l'an onze l'a étâ dinse.

L'a fè on chet et onna chaleu de la métsance; ti lè lan l'ant z'u dâi djeint et la Gabi l'a étâ dobedjâ de fère dâi nyâo à la quuva de sè caïon po que ne passéyant pas pè lè feinte dâi parâ de l'ètrabyo. La terra l'a z'u sâi et lè z'hommo assebin. Heureusement que lè ve-neindze l'ant bailli boune et que lè podro ve-gnolan l'ant pu fère dinse lo contréro de la Gabi avoué sè caïon : defère on nyâo à la quuva dau diâblio. Ah! lo vin de l'an onze! On ein vâo dèveza grand teimps et vâo veni bin dâi dzein que derant quand sarant grand : « L'è étâ fè l'annâie d'apri clli crâno vin de l'an onze. »

Lè païsan l'ant zu assebin dâi boune recolte : l'avefna l'è veniâte asse granta que de la salla, la salla quemet dâi bercllire de favioule, lè truffe sè couziant quasu sein bacon, mâ, l'è de bî savâ que sant tsîre.

D'ailleu, tot l'è tchè ò dzo de vouâ, l'è èpouârau : lo laci busse ein amont, lo pan rein-tsèrit, la tsè monte, lo prix dâi dzornâ dzefe adî mè, lè z'haillon rebaissant pas, mâ l'erzeint baisse... a cein que dîant lè dzein de teppa. L'appelant cein lo *reintsèrissemeint de la vya*, et paraît que l'è onna maladi dau serpeint que vint quand lâi a trau d'erdzeint pè lo mondo. Cllia guieuza de mouniâ! ti lè dzein ein ant que lo gouvèrnemeint que l'a fè votâ po ein eimprontâ et que, ma fai! l'affère n'a pas passâ. Assebin, l'Etat fâ adî votâ po eimprontâ, ma jamé po bailli oquie âi z'èletteu. N'ant pas étâ conteint.

L'an doze arreve et vu vo codre à ti bin dâi bon z'affère po sti an que vint : dâi maryâo po voutrè felhie, dâi tsermalâre po voutrè valet, prau pan, prau tomma et de la santâ à reveindre.

MARC A LOUIS.

Jeux innocents. — Dans un salon, on se divertissait un soir au jeu bien connu des « petits papiers ».

Une des questions adressées était celle-ci :

— Quelle idée vous faites-vous d'Eve, notre première mère? Ayez la bonté de la décrire.

A quoi un jeune homme, qui n'en fait jamais d'autres, répondit :

— C'est bien simple : Eve, c'est la première venue.

Chocolat. — De plus en plus, les grandes familles aiment avoir un nègre ou un métis au nombre de leurs domestiques.

On est au dessert. D'imposants serviteurs de couleur passent de jolis petits gâteaux roses et blancs, pour manger avec les crèmes glacées.

Un domestique offre une assiette de ces gâteaux à une dame, qui les regarde, refuse, puis d'un signe se ravise.

Elle a vu, au bord de l'assiette, un seul gâteau au chocolat, dont elle raffole.

— Dimande padon, maîtresse, fait le nègre... Mais c'est mon pouce.

Parlons-nous vraiment français ?

Une dame — ou une demoiselle — de chez nous, « dont la mission est d'initier les jeunes filles allemandes aux beautés de la langue française », écrit à un journal parisien pour lui demander de vouloir bien lui adresser ou tout au moins lui indiquer une comédie qu'elle puisse faire jouer à ses élèves.

Voici un fragment de sa lettre, que nous copions dans le journal en question :

« ... Quoique je ne sois pas votre compatriote » comme M^{me} X, je suis Suisse et je tâche de » *montrer* aux jeunes filles allemandes les » beautés de la langue française. J'espère, pour » tant, que vous serez assez aimable pour exau- » cer aussi mon vœu à moi ; vous pourrez alors » compter sur ma reconnaissance et sur celle » de mes jeunes élèves. Comme celles-ci ont » passé l'âge de pensionnaires, ce n'est pas » urgent que les pièces à jouer évitent tout ce » qui a rapport au flirtage ou même à l'amour ; » au contraire, un grain des deux ne rendrait la » pièce que plus intéressante. »

Avant de vouloir en signaler les beautés aux étrangers, ne ferions-nous pas mieux, souvent, d'en apprendre bien l'usage, du français ?

Nous connaissons Corneille, Racine, Molière, M^{me} de Sévigné, Voltaire, Rousseau, Chateaubriand, Lamartine, Hugo, Musset, Rostand, mais nous ne savons parler ni écrire correctement notre langue maternelle.

Les antipodes de l'amour. — Une demoiselle d'humeur un peu cascadeuse, s'étant brouillée avec son amoureux, Paul Léger, vient de confier son cœur à un employé de banque, qui se nomme également Paul.

— C'est une fille qui aime à voyager, disait l'autre jour quelqu'un, elle va d'un pôle à l'autre.

L'ÉTERNEL FÉMININ

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nos charmantes compagnes cherchent à nous disputer les rênes du plus chimérique des pouvoirs, le pouvoir politique. C'est le seul qui leur manquait. Elles le veulent aussi.

En Angleterre, en 1868, déjà, la campagne était ouverte pour l'admission de la femme au droit de suffrage et l'un des plus ardents défenseurs de cette revendication était Stuart Mill, le célèbre philosophe.

Au cours de la discussion du dernier bill de réforme, M. Stuart Mill avait essayé de trancher la question en proposant de substituer au mot « homme », désignant l'électeur, le mot « personne », s'appliquant indistinctement aux deux sexes. Cette proposition fut repoussée par le parlement, qui semblait, par ce refus, vouloir exclure les femmes du droit de vote.

Mais, les suffragettes d'alors, — comme celles d'aujourd'hui, — et leurs défenseurs ne se tinrent pas pour battus.

Peu de temps après le vote du parlement, on s'occupa de dresser de nouvelles listes électorales et, en beaucoup d'endroits du pays, des femmes sont venues demander leur inscription, notamment à Londres et à Manchester.

À Londres, les contrôleurs des listes ont uniformément rayé les noms de femmes. On ne protesta guère.

À Manchester, en revanche, la partie était mieux organisée. Une liste formidable de 5750 noms avait été présentée à l'inscription. Les aspirantes électrices avaient naturellement pris un avocat, bien que l'une d'entre elles, une Mlle Becker, ait montré qu'elle pourrait aussi bien siéger à la Chambre que les hommes.

On plaida à grand renfort de textes. On ergota plus encore. En résumé, la réclamation des 5750 femmes fut rejetée.

Elle fut alors portée devant une Cour d'appel.

C'est ici que miss Becker est intervenue. Elle a disputé le terrain pied à pied, aussi bien que le plus retors des avoués.

« Ce que nous voulons, dit-elle, c'est qu'il est bien entendu que nous faisons une classe sérieuse, et que le droit de vote a pour nous autant d'intérêt que pour les hommes ».

On peut d'ailleurs juger de la scène par le dialogue suivant.

On appelle le nom de Marie Boddy, et le contrôleur le raye.

Miss Becker, se levant : « Voudriez-vous me dire pour quel motif vous rayez le nom de Marie Boddy ? »

Le Contrôleur : — Mais je présume que c'est une femme.

Miss Becker : — Vous présumez, vous présumez. En avez-vous la preuve ? (On rit). Autrement, et si vous ne jugez que par le nom, je vous rappellerai qu'il n'est pas rare, chez les catholiques surtout, et particulièrement en France, de donner le nom de Marie à des garçons pour les mettre sous la protection de la Vierge. Moi, je connais une dame anglaise qui s'appelle Henri.

Le Contrôleur : — Ce n'est pas commun dans ce pays-ci. Mais si vous voulez soutenir que la personne en question n'est pas une femme, je suis prêt à recevoir votre déposition.

Miss Becker : — Je ne puis pas en répondre, mais si vous rayez indistinctement des noms par la simple raison qu'ils ont des prénoms de femmes, la règle me paraît un peu dangereuse. Je pourrais vous montrer des noms sur la liste dont il serait impossible de reconnaître le sexe par les prénoms.

Le Contrôleur : — Vous plaidez maintenant, non pour les femmes, mais pour l'autre sexe. Votre argument est qu'ainsi on pourrait exclure des hommes.

Miss Becker : — Je maintiens que la présomption n'est pas suffisante.

Ainsi se termina cette curieuse scène. Mais la question de vote des femmes ne fut pas liquidée. On en discute encore. Il semble que dans cette lutte entre le sexe « fort », défendant ses positions contre les assauts persévérants et de plus en plus audacieux du sexe « faible », la victoire doive, en fin de compte, rester à ce dernier.

Il est à remarquer, toutefois, que parmi les adversaires du suffrage féminin, il en est beaucoup qui sont de sincères amis de la femme et qui, par leur opposition, ont la persuasion de travailler dans l'intérêt de celle-ci.

Combien d'entre ceux qui hésitent encore à accorder le droit de vote à la femme pensent comme un chroniqueur français, disant, il y a longtemps déjà :

« De même qu'on reconnaît à mille détails, à des infériorités particulières, un homme qui ne vit pas parmi les femmes, de même les peuples se ressentent du traitement qu'ils leur accordent. »

« Vivre près d'elles, par elles, pour elles, c'est encore le plus sûr moyen de franchir les obstacles, de s'élever la pensée et de s'embellir ; le bras n'y perd rien de la vigueur qui frappe, — et la force y prend une douceur qui l'excuse. »

« Le triomphe de l'égoïsme et de l'intérêt, le raccourcissement de tout horizon remontent à l'abandon de ce culte des femmes, et si la Vie a cessé d'être un banquet, c'est que l'Amour n'y a plus la place d'honneur. »

Et l'opinion de ce jeune homme à qui son oncle vantait les mérites d'une femme qu'il voulait lui faire épouser.

— C'est, disait l'oncle, une nature d'élite, de l'esprit jusqu'au bout des doigts ; c'est une femme de lettres, ou une femme politique, ce qui est tout un.

— Oh ! fit le futur, j'aimerais mieux qu'elle fût femme de ménage.

— Elle fait admirablement les vers !

— J'aime mieux qu'elle les rince.